



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité, eau

Unité police de l'eau

EARL de LANEUVILLE
M. ALBERT Jean
17 rue de Lorraine
57420 FLEURY

Dossier suivi par : Magali BORRE
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr
Réf. : MB/RS
Réf. : AT-L12

**Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation de
travaux de drainage agricole sur la commune de
FLEURY**

Metz, le 23 Octobre 2013

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Réalisation de travaux de drainage agricole sur la commune de FLEURY

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **9 Juillet 2013 et complété le 31 Juillet 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00086**
- Dossier réalisé par : **Chambre d'Agriculture de la Moselle**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de FLEURY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- Chambre d'Agriculture

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER